Concours de Dessins De Noël

Dessine-moi Noël

REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSINS DE NOEL 2024

Article 1 : Objet du concours

A l'occasion des fêtes de Noël et dans le cadre de la féérie de cette période, la commune de Longeville-lès-Metz souhaite marquer l'événement en organisant un concours de dessin pour les enfants. Son objectif est d'illustrer par le dessin « Noël » selon l'imagination des enfants à partir d'un thème proposé.

Article 2 : Modalités de participation

La participation à ce concours est gratuite et exclusivement réservée aux enfants âgés de 3 à 11 ans de la Commune de Longeville-lès-Metz.

Article 3 : Acceptation du règlement

La participation au concours entraîne, de la part des parents dont les enfants concourent, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

Article 4 : Dates du Concours

Pour être primés au présent concours, les dessins doivent parvenir à l'accueil de la Mairie entre le

12 décembre 2024 au 8 janvier 2025.

Article 5 : Photos

Les parents des enfants participant à ce concours autorisent la Ville de Longeville-lès-Metz à utiliser sur tous les supports de communication municipaux ou de presse, les photos des dessins y compris les photos des dessins prises lors de la remise des prix.

Article 6 : Catégories du concours

Un seul dessin par enfant est autorisé. Il devra impérativement être réalisé par l'enfant candidat.

Pour y participer, les enfants devront réaliser un dessin ayant pour thème :

MON BONHOMME DE NEIGE PRÉFÉRÉ

Pour concourir, les enfants seront classés par catégorie d'âge :

De 3 à 5 ans

De 6 à 8 ans

De 9 à 11 ans

Les dessins devront être réalisés sur un support de format A4 (21 cm X 29,7 cm).

Toutes les techniques manuelles pourront être envisagées : peinture, crayons, aquarelle, feutres, pastels, collage, etc.

Les montages photos ainsi que les réalisations informatiques ne sont pas acceptés.

Les dessins devront comporter au dos et de façon lisible :

- Nom et prénom de l'enfant participant, ainsi que sa date de naissance

- Nom du responsable légal, adresse et numéro de téléphone (obligatoire)

Attention : aucune information personnelle ne devra apparaître du côté du dessin.

Les données collectées seront exclusivement destinées à la Mairie de Longeville-lès-Metz pour les besoins de la gestion du concours.

Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, les participants jouissent d'un droit d'accès, de correction et de retrait des données, ce droit est à exercer à l'adresse suivante : Mairie – rue Robert Schuman – 57050 LONGEVILLE-LES-METZ.

Article 7 : Composition du jury

Le jury est composé de 3 personnes :

- 1 élu du Conseil Municipal

- 1 agent municipal

- 1 représentant d'une association culturelle (par exemple : association d'Arts et Peinture…)

D'autres personnes pourront être associées à la délibération, sans participer à la notation.

Article 8 : Critères de notation

Le jury prend en compte le respect du thème et la créativité :

- Respect du thème	:	50 %
- Créativité	:	50 %

Article 9 : Répartition des prix

Un prix est attribué aux 3 premiers de chaque catégorie. Chaque lauréat recevra du matériel de dessin et/ou de peinture.

En cas d'ex-aequo, les candidats recevront le prix attribué à la catégorie.

Tous les enfants ayant participé au concours auront un lot de consolation.

La diffusion des résultats sera faite sur le site internet de la commune, la Gazette ou sur City All.

Article 10 : Remise des prix

Les lauréats seront personnellement informés de leur classement par courrier et de la date de remise des prix.
Les prix seront décernés le

31 Janvier 2025 à l'Espace Henri Château.

Tous les participants seront conviés à cette remise des prix.

Article 11 : Droit à l'Image

La Ville de Longeville-lès-Metz se réserve le droit de reproduire les différents dessins afin de les présenter lors de la remise des prix, sur le site internet et divers supports de communication municipaux.

Tout participant au présent concours autorise ainsi la représentation et la reproduction exclusives et gratuites de son œuvre pour une durée de 10 ans à compter de la date de sa participation.

Article 12 : Modification du présent règlement

La ville se réserve le droit de modifier le présent règlement avant chaque édition du concours.

BULLETIN D'INSCRIPTION – Concours de Dessins de Noël 2024

Parents :

Nom : Prénom :

Adresse : Étage :

Téléphone : Mail :

Enfant :

Nom : Prénom : Age :

CATEGORIE :

De 3 à 5 ans

De 6 à 8 ans

De 9 à 11 ans

Date limite de réception des dessins à déposer à l'accueil de la Mairie : 8 janvier 2025

Illustrations www.pixabay.com